

REFONDONS L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE – LA RÉUSSITE SCOLAIRE POUR TOUS

Contribution écrite faisant suite à l'intervention orale de l'ANDCIO lors de la journée de synthèse du mercredi 26 septembre 2012

I- Culture sociale, économique et professionnelle et mise en œuvre du droit au conseil en orientation

II- Savoirs, guidance, counseling et culture sociale, économique et professionnelle

III- Guidance, counseling et activités des personnels d'enseignement et d'orientation

IV- Les moyens de la guidance

- pérennisation de la qualité et de la gratuité de l'information
- un capital temps scolaire/élèves d'une semaine par an et par niveau sur toute la scolarité de secondaire.
- des conditions permettant l'organisation de ce temps scolaire : personnels, cadrage institutionnel, renforcement du potentiel des équipes de CIO
- la naissance des CIO comme véritables structures institutionnelles
- la participation des CIO aux activités du service public de l'orientation

I- Culture sociale, économique et professionnelle et mise en œuvre du droit au conseil en orientation

L'ANDCIO a fait en juin 2012 des propositions pour la mise en œuvre du droit au conseil en orientation (<http://www.andcio.org/spip.php?article292>). Nous avons cherché à faire vivre ces propositions tout au long de la concertation dans les différents sous-groupes auxquels nous participions. Elles sont ancrées dans des pratiques déjà actuelles et dans les perspectives des évolutions que nous souhaitons.

L'une de ces évolutions est celle de *Donner aux familles et aux élèves la décision d'orientation en fin de collège*. Notre longue expérience rejoint les constats faits par d'autres, nombreux dans cette concertation : l'orientation est inappropriée au sein du collège. Elle doit être choisie au terme d'un collège qui n'aurait qu'une mission : une contribution fondamentale à l'acquisition par les élèves de la culture (savoirs, savoir-être et savoir faire) nécessaire à leur vie en société, et en particulier dans ses dimensions sociale, économique et professionnelle. Tous les élèves auraient ainsi vocation à passer en classe de seconde, hors choix personnels pour l'apprentissage. La classe de seconde des lycées professionnels, technologiques et généraux affirmerait sa vocation d'exploration et de détermination en offrant un choix d'options à combiner parmi les trois types possibles : options de type général, technologique, professionnel.

Nous avons cherché à éclairer en quoi l'idée de culture sociale, économique et professionnelle était importante. Son horizon est celui qui peut, mieux que tout autre, relier l'action de tous ceux que l'orientation passionne à celle de tous ceux qui œuvrent plus généralement dans le champ de la culture. À l'école en particulier, mais aussi dans le monde du travail. Cet horizon, cette finalité, donne à tous ces acteurs, dans le cadre même de l'orientation tout au long de la vie, le même objectif : l'aide à la vie en société par la constitution et le développement de l'autonomie, de la pensée critique et de la citoyenneté, et l'aide au renforcement de ces facettes fondamentales de l'être humain que sont son intentionnalité et son activité permanente de création de projets.

II- Savoirs, guidance, counseling et culture sociale, économique et professionnelle

De ce point de vue, la culture, dans le champ de l'orientation, avec l'éclairage et la mobilisation qu'elle porte sur le social, l'économique et le professionnel, est ce qui donne sens à l'articulation :

- des savoirs spécialisés contenus, par exemple, dans les anciens programmes d'instruction civique, ou relevant de vie sociale et professionnelle (VSP), ou de l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS),
- des savoirs et enseignements généraux, technologiques et professionnels, plus fondamentaux encore car ancrés dans le temps long de l'assimilation, du développement et de la création,
- des savoir faire et savoir être,
- des actions de la guidance,
- des actions du counseling enfin.

En situant ainsi les activités de guidance et de counseling aux côtés des autres activités portées par les établissements et les équipes enseignantes et éducatives, on comprend que nous insistons sur la contribution de ces activités aux problématiques du sujet « s'orientant ». Tous ont souligné le caractère polysémique du terme orientation. Il recouvre au moins deux perspectives, celle des sujets qui s'orientent, et celle des institutions et responsables qui orientent les sujets, ou encore celle des libertés et choix individuels et celle des contraintes politiques, sociales et économiques de l'action publique. Il s'agit donc ici de situer l'action sur le premier versant de l'orientation, le « s'orienter vers », le comment chaque individu va pouvoir décider de son propre parcours, par opposition à une autre conception qui privilégierait le « orienter vers » relevant en particulier de la tentation permanente de trouver les moyens d'amener l'individu à choisir en fonction de nécessités externes à la personne. Cette dernière approche, pour beaucoup inscrite dans la logique de la gestion des flux, a son utilité. Elle est immense. Mais elle est autre. Nous pensons qu'il faut différencier ces approches, ne pas les rabattre l'une sur l'autre. Si l'on souhaite échapper au conflit d'intérêt, si questionné maintenant, tellement caractéristique de l'orientation dès ses tous débuts en France. Si l'on souhaite vraiment comprendre comment améliorer la capacité de chaque individu à maîtriser son parcours. Si l'on s'inscrit dans la perspective éducative. Si c'est le développement tout au long de la vie qui fait sens. S'il s'agit bien de culture.

III- Guidance, counseling et activités des personnels d'enseignement et d'orientation

Le site de l'ANDCIO <http://www.andcio.org/spip.php?article134> (*II- éclairer le concept d'orientation*) donne une idée de l'extraordinaire diversité des actions et dispositifs de la guidance. La guidance concerne les actions à visée générale de service destinées à tous les publics et mises en place à l'initiative d'institutions multiples (l'État et ses échelons déconcentrés et services extérieurs, rectorats, directions académiques, CIO, ainsi que ses établissements publics, collèges, lycées, universités ; les collectivités territoriales, régions, départements et communes ; les partenaires sociaux et associations à visée d'éducation, d'orientation et d'insertion ; les autres administrations et composantes de services publics ou en charge de missions de service public...).

La guidance intègre pleinement la problématique de la diffusion et de l'appropriation de l'information.

Elle comprend un ensemble d'actions diversifiées au nombre desquelles on citera, à titre d'exemple : l'utilisation des systèmes d'information papier, multimédia et hypermédia via l'internet et l'apprentissage de leur gestion efficace et raisonnée ; la conception de séances d'information ; l'organisation de salons, forums et opérations diverses, de stages en entreprise ; la mise en place d'options spécifiques (découverte professionnelle) ; l'utilisation des programmes européens (Erasmus...) ; la capacité de mobilisation des aides financières accordées à des cursus particuliers ; la conception de programmes spécifiques (diversification des choix d'orientation des filles et des

garçons, valorisation de la diversité des champs d'activité professionnels, industriels aussi bien que tertiaires et primaires...) ; la conception de séquences d'éducation à l'orientation et plus généralement d'approches développementales et formatives de l'orientation... C'est dans ce cadre de la guidance que s'inscrit le PDMF et la mise en place de dispositifs reliant l'enseignement secondaire et supérieur. C'est dans ce cadre encore que peut se conceptualiser la mise en place des plates-formes d'aide et de suivi aux décrocheurs. C'est aussi ce cadre qui peut mobiliser tous les acteurs qui œuvrent contre les discriminations et les inégalités si importantes liées au sexe, à la diversité des origines sociales, des origines ethniques. C'est enfin dans ce cadre encore qu'une partie des actions de conseil peut trouver à se déployer lorsque les conseils sont conçus comme des avis sans portée décisionnelle ni visée d'influence sur les projets personnels, lorsque ces actions de conseil relèvent d'aspects pédagogiques de formation et d'éducation.

Toutes les personnes peuvent donc bénéficier des ressources mises en place dans le cadre de la guidance, de façon facultative ou, selon les cas, obligatoire. Sans qu'il soit nécessaire, ici, de le développer, on voit bien tous les liens que les actions et dispositifs de la guidance entretiennent avec les questions de réussite éducative et scolaire.

L'ANDCIO précise également ce qu'il faut entendre par conseil au sens de counseling. Car, si toutes les personnes ont vocation à bénéficier des ressources mises en place dans le cadre de la guidance, il n'en va pas de même pour le conseil au sens du counseling exercé par des professionnels. Car, - à côté des actions que le sujet en recherche de projet, de choix et de décision met en œuvre de façon presque constante (de manière plus ou moins satisfaisante, certes) et qu'il faut rappeler (elles sont d'ailleurs une forme de counseling car il y est bien question de tenir conseil avec soi, avec autrui) : sa propre réflexion, permanente ; ses échanges eux aussi constants, d'une manière ou d'une autre, réflexive aussi bien qu'agie, consciente aussi bien qu'inconsciente, avec son milieu familial ; ses relations avec ses pairs -, donc sans oublier cette trame d'activités incessantes du sujet, il arrive en effet que le recours à des professionnels du conseil, et notamment à des conseillers d'orientation-psychologues, soit souhaitable. En particulier, lorsqu'il s'agit de difficulté, de décrochage, d'indécision prononcée, le passage de relais ou l'accès direct à des professionnels et psychologues du counseling peut devenir indispensable, mais toujours à partir des demandes spécifiques des personnes, la confidentialité devenant la règle.

Cette distinction entre guidance et counseling permet de comprendre que tant que l'action des enseignants est située du côté de la guidance, - avec des aspects pédagogiques, formels, en quelque sorte 'contradictoires' au sens du droit et de ce dont on peut rendre compte publiquement -, elle ne devrait pas leur faire problème. Elle peut, à juste titre, leur faire problème si on leur demande de rentrer dans le conseil/counseling : ce n'est pas leur métier, et c'est un vrai métier, spécialisé.

L'entretien d'accompagnement pédagogique ne mobilise pas les mêmes ressorts, les mêmes visées que l'entretien de conseil qui pourra souvent aller très loin à la demande même des personnes, toujours sous leur contrôle, mais sous le couvert de la confidentialité et de la non publicité.

Cette distinction permet de comprendre que le conseil en orientation/counseling de carrière est irremplaçable et, aussi, dans le même temps, que l'essentiel du point de vue de l'action des membres des équipes éducatives et des professionnels de l'école (dont les conseillers d'orientation-psychologues) est, quantitativement, la guidance. Il s'agit de tendre le plus possible à ce que les jeunes puissent se déterminer avec les ressources de leur environnement familial, pédagogique, social sans nécessairement recourir à des spécialistes. Il en va de même pour l'action pédagogique. Il s'agit donc d'œuvrer aussi en direction de ces environnements pour qu'ils puissent remplir au mieux ces missions et fournir ces ressources qui tiennent à la culture sociale, économique et professionnelle.

On comprend enfin que c'est bien l'inscription dans la finalité d'une réelle culture sociale, économique et professionnelle, qui est le plus à même de donner sens à l'articulation, dans le champ

de l'orientation, des savoirs spécialisés, des savoirs généraux, technologiques et professionnels, des savoir faire et savoir être, de la guidance et du counseling. C'est cette inscription qui rendra impossible la dissociation du sujet en deux composantes : celle de la réussite scolaire et celle de la réussite en orientation ou encore celle de sa réceptivité à l'éducation à l'orientation et celle de sa réceptivité à l'information. Nous refusons une telle dissociation ; nous en percevons pourtant la tentation toujours renaissante.

IV- Les moyens de la guidance

Reste alors à donner les moyens de cette articulation. Pour l'ANDCIO, ils sont de cinq sortes :

IV-1- Pérennisation de la qualité et de la gratuité de l'information

Les CIO sont un service gratuit. L'ONISEP est un service public de production et de diffusion gratuit pour les collégiens, lycéens, étudiants et leurs familles. Il doit absolument le rester : service public ; gratuit ; outil de production ; outil de diffusion. Les inégalités de ressources temporelles et d'accès à des relations diversifiées que connaissent les milieux familiaux se doublent très souvent d'inégalités économiques : marchandiser l'information les renforcera. Quelle société veut-on ? Imagine-t-on le coût de l'information et de l'aide au projet apportée dans le cadre de services privés d'orientation ? Un exemple, pour réfléchir, des prix pratiqués par un groupe d'éditions célèbre dans le milieu de l'orientation : de 269€ (prestations par téléphone) à 399€ (prestations en face à face) sur une année.

IV-2- Un capital temps scolaire/élèves d'une semaine par an et par niveau sur toute la scolarité de secondaire

Une semaine par an, c'est le temps nécessaire au déploiement des activités de guidance. Et cela, dès le collège même : La culture sociale, économique et professionnelle, c'est sur le long terme qu'elle se constitue. Ce capital temps scolaire/élèves s'entend, pédagogiquement parlant, avec ses nécessités de préparation et d'évaluation de l'atteinte des objectifs qu'il se fixe. Il est peu probable qu'une programmation d'une heure par semaine puisse être intéressante, l'alternance de périodes groupées et de périodes distribuées étant souvent préférable. Mais, là encore, tout peut faire sens dès lors que les objectifs et les projets d'utilisation de ce capital temps scolaire seraient pleinement portés par les équipes et les communautés éducatives.

Cette référence au temps scolaire part de l'idée que tout ce qui concerne l'école doit *pouvoir être fait* dans le temps de l'école. L'école ne peut pas externaliser, qui plus est sans 'outiller' cette externalisation, ce qui est nécessaire à la réussite de sa mission éducative, pas plus lorsqu'il s'agit de culture sociale, économique et professionnelle que lorsqu'il s'agit, tout simplement, de culture et de savoirs et du temps de travail nécessaire à l'appropriation de ces savoirs hors les cours mêmes. Ne pas donner la possibilité de ces accompagnements nécessaires, c'est renforcer les inégalités sociales, au mieux les maintenir. Un seul exemple : la recherche de stages en entreprises à tous les niveaux de la scolarité. Est-ce dans le quart d'heure de récréation/temps d'interruption des enseignements deux fois par jour, ou au moment des repas du midi, ou encore en fin d'après-midi et en soirée, ou enfin le week-end que l'on peut raisonnablement se mettre en recherche lorsqu'on est élève ? Globalement, non. Le milieu familial suppléera donc. Tous les milieux n'offrent pas les mêmes ressources, les possibilités et la qualité même des stages pourront s'en ressentir grandement.

IV-3- Des conditions permettant l'organisation de ce temps scolaire : personnels, cadrage institutionnel, renforcement du potentiel des équipes de CIO

Les personnels

Si, hors intervenants extérieurs, les personnels privilégiés de la mise en œuvre des actions de guidance sont facilement identifiables : a/ personnels d'éducation et d'enseignement des

établissements, dont les professeurs de documentation et les professeurs principaux (qui ne sont pas loin d'être 70% des professeurs d'un établissement), et plus généralement personnels des équipes éducatives, et b/ personnels d'orientation, il convient cependant de ne pas oublier, en particulier pour la conception des objectifs des actions et des formes qu'elles prendront :

- les parents d'élèves et notamment leurs associations ;
- les associations de lycéens, la représentation des collégiens pouvant être celle qui existe déjà dans les collèges.

Le cadrage institutionnel

Il y a la nécessité que les établissements soient en charge de la conception des activités de guidance et que les équipes des établissements et des CIO le soient de leur mise en œuvre.

Le renforcement des équipes de CIO

Le renforcement des équipes de CIO doit se faire par :

- l'intégration d'autres catégories de personnels dans les CIO, complémentaires des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO relevant des personnels de direction, utiles tant à l'échelle du bassin que de l'établissement, dès lors qu'il s'agit d'avoir une vue d'ensemble des problèmes rencontrés, par une mise en perspective du système d'enseignement, y compris supérieur, la connaissance au niveau local de la carte des formations, l'appropriation des perspectives de développement économique, la connaissance des inégalités et des discriminations liées au sexe, aux ressources économiques et sociales, à l'origine, à la fracture numérique, la mise au centre enfin de la question du métier et de la profession. Nous désignons par là des documentalistes multimédia/hypermédia, des chargés d'accueil et d'information, des chargés de relation avec les entreprises et le monde socio-économique et professionnel, des ingénieurs d'études quantitatives et qualitatives ;
- la formation des conseillers d'orientation-psychologues contractuels qu'ils comportent. Ils sont maintenant 1750 pour 4000 postes de conseillers. Peut-on continuer à leur demander de se former, seuls, hors de leur temps de travail ? L'institution a de véritables obligations à leur endroit ; le lien avec l'apport que cette formation aura pour les équipes des CIO et partant des établissements est évident ;
- la reprise du recrutement des conseillers d'orientation-psychologues pour qu'ils puissent avoir un temps de présence conséquent au sein de l'établissement permettant une intégration plus large aux équipes et le développement d'actions de fond.

IV-4- La naissance des CIO comme structures institutionnelles

Il y a la nécessité qu'aux établissements, qui existent bien comme institutions, correspondent de véritables institutions CIO. À notre sens, le conseil technique d'un établissement, voire d'un groupe d'établissements d'un bassin de formation, ne peut être le fait que d'une autre institution, en l'occurrence le CIO. Sinon, il s'agit certes encore de conseil technique, mais au chef d'établissement, pas à l'établissement : les deux ne se confondent pas. Que veut-on privilégier : l'interinstitutionnalité ou les relations interindividuelles ? Le choix de l'ANDCIO est clair : c'est dans l'interinstitutionnalité que peut se trouver l'une des sources de l'efficacité de la guidance. Pas dans la dissymétrie instaurée entre équipes d'établissements au mieux, chef d'établissement le plus souvent, et personne singulière du conseiller d'orientation-psychologue.

En tant que leurs directrices et directeurs, nous portons au quotidien l'exigence de CIO comme lieux ouverts à tous publics, indépendants des établissements scolaires comme des institutions du monde du travail et de l'emploi, et garants que l'orientation tout au long de la vie inscrive bien son action dans la longue durée, celle de la formation initiale, dès le collège, et celle de la formation continue. Nous affirmons que c'est dans le cadre de l'interinstitutionnalité plus que de l'interpersonnel que

cette exigence peut être le mieux satisfaite. Et c'est dans ce cadre que les potentiels irremplaçables des personnes et professionnels de l'enseignement comme de l'orientation peuvent trouver à s'exprimer.

Ce point mérite attention. Pour l'ANDCIO, la volonté de considérer le CIO comme un ensemble, une structure institutionnelle, se marque de deux façons.

La première est celle du renforcement des équipes de CIO. Elle a été développée plus haut.

La deuxième provient de la pensée d'une nécessaire synergie entre établissements d'un même bassin. À notre sens, la reconnaissance des CIO comme institution de proximité est indispensable à cette synergie ou si l'on veut à cette intermédiation des acteurs majeurs de l'orientation que sont les établissements. Nous l'avons rappelé dans notre contribution consacrée à l'information dans le sous-groupe relatif au service public de l'orientation. Les points qui suivent en proviennent.

« Il est peu probable que chaque établissement scolaire, même muni d'un psychologue, soit en capacité de mettre en place l'ensemble des ressources nécessaires à la guidance. Actions d'information inter-établissements, accès à des professionnels d'horizons plus élargis que ceux d'une seule communauté éducative, par exemple pour la mise en place du PDMF, relations avec les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'orientation post-bac, relations avec les entreprises, associations, chambres syndicales et patronales, syndicats, acteurs et institutions du monde socio-professionnel, mise à la disposition des familles d'informations pertinentes sur les caractéristiques du bassin de formation, relations avec les fédérations de parents d'élèves la plupart du temps organisées au-delà du seul établissement... tout cela nécessite de la coordination, de la mutualisation souvent.

« L'ANDCIO estime que le CIO est une structure dont la contribution à cette synergie des établissements et à leur vocation à être reliés à leur environnement doit être reconnue, renforcée et institutionnalisée. L'ensemble des CIO doit se voir doté d'une personnalité juridique sous la forme d'un établissement public dont le niveau d'implantation lui permette la contractualisation avec ses partenaires homologues : établissements scolaires, mais aussi autres partenaires et institutions du bassin d'emploi et de formation. Sa mission d'aide à la complémentarité entre tous les acteurs de l'orientation et à la mise en place à l'échelle d'un territoire des actions de court, moyen et long terme relevant de la culture sociale, économique et professionnelle, voire de la construction d'une capacité à s'orienter tout au long de la vie, et de l'impossibilité de dissocier le sujet en deux composantes (celle de la réussite scolaire et celle de la réussite en orientation, ou encore celle de sa réceptivité à la pédagogie et celle de sa réceptivité à l'information) doit être symbolisée et matérialisée pour l'Andcio dans trois directions :

- une composition de l'équipe du CIO faisant place à la diversité [...] ;
- une composition du CA de l'établissement public faisant place à la pluralité des mondes de l'école et de l'environnement social et professionnel et, notamment, à la représentation des catégories suivantes : chefs d'établissement scolaire, personnels enseignants et de l'éducation nationale, parents d'élèves, lycéens et étudiants, collectivités territoriales, aide sociale à l'enfance, monde économique, social et de l'environnement, jeunesse et éducation populaire [...] »
- une déclinaison pertinente des missions des CIO [...].

IV-5- Les CIO dans le service public de l'orientation

Nous avons la chance en France de disposer d'un réseau de CIO ouvert depuis longtemps à tous publics et fort de 60 ans d'expérience au sein d'une institution, l'Éducation Nationale, qui nécessite de connaître ses arcanes, elles sont grandes, pour agir au mieux de l'intérêt des usagers. Placés dès leur origine à l'interface de la formation et de l'insertion professionnelle, les CIO constituent un élément central du service public de l'orientation (SPO). Dans une perspective d'orientation tout au

long de la vie, il nous paraît nécessaire que soient imaginés des modes institutionnels de gestion des transitions entre l'univers de la formation initiale, principalement scolaire, et l'univers professionnel dont les contraintes, les opportunités et les temporalités sont d'une nature souvent différente.

N'est-ce pas refonder l'école de la République que de garantir à chacun que cette transition, qui n'est pas toujours idéale, sera accompagnée de manière cohérente et partenariale ?

Que l'État et les collectivités territoriales travaillent ensemble à la construction d'un service public en capacité d'envisager ces passages, c'est de cela dont il s'agit. Aussi bien pour le jeune qui se formera à un CAP à l'âge de 16 ans que pour celui qui s'engagera dans des études beaucoup plus longues avec une insertion prévisible entre 25 et 30 ans. Aussi bien pour ceux qui souhaiteront faire à nouveau appel à la formation par retour à la formation initiale, avec les formes diversifiées qu'elle met de plus en plus en place, que pour ceux qui, dans le cours de leur vie, recourront à une formation continue conjuguée de plus en plus avec l'accès à des dispositifs de validation des acquis (de l'expérience, de la formation) et de bilan de compétences.

Dans ce registre, il est souvent évoqué la mise en place d'une « culture commune » de l'orientation. Nous comprenons bien l'intérêt de cette proposition qui favoriserait les échanges et les partenariats. Mais cette expression peut aussi faire naître des craintes, elles sont loin d'être infondées, dans la mesure où elle a souvent sous-entendu une fusion des services. Dans la mesure également où le concept d'orientation est trop polysémique pour qu'il soit unificateur. Tous, parmi ceux qui sont appelés à faire partie du SPO, se reconnaîtront-ils dans la perspective de la culture sociale, économique et professionnelle que nous avons développée et dans la dynamique des activités de guidance et de counseling que nous inscrivons *au seul service des personnes qui s'orientent* ? Elles aimantent l'activité des CIO et le professionnalisme de leurs personnels dans le cadre de valeurs partagées par d'autres services publics : éthique, respect des usagers, confidentialité, équité, neutralité et objectivité enfin.

C'est pourquoi nous préférons l'expression « culture de la coopération ». Elle suppose tout autant le renforcement des liens entre la formation initiale et les mondes professionnels et de l'entreprise, tout comme ceux de la formation continue, de l'enseignement supérieur, de l'insertion... Mais elle garantit le respect des identités de tous leurs acteurs, sans lequel aucun travail réel de partenariat ne peut être envisagé. Elle ne confond ni les métiers, ni les publics, ni les institutions.